

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 13 octobre 2010

L'an deux mil dix, le 13 octobre à 20h30, le Conseil municipal de la commune de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Claude PICCOT, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le 6 octobre 2010

ÉTAIENT PRESENTS : Madame Dominique ANCEY, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur André DEVILLAZ, Madame Joëlle DUNAND, Madame Gonny OUANG, Madame Sonia DESCHAMPS, Monsieur Christophe CHAMBOST, Monsieur Lionel BERGUERAND.

ABSENTS EXCUSES Monsieur Hubert ANCEY

SECRETAIRE : Madame Gonny OUANG

Monsieur le Maire propose de reporter au prochain conseil municipal la délibération concernant l'approbation de la modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme pour permettre une étude plus approfondie du dossier.

DELIBERATIONS

1. n°10/062 Transformation de la maison Beau Séjour – avenant lot 6

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°10/025 du 26 mai 2010 concernant l'attribution des lots pour la transformation de la maison Beau Séjour.

Le lot n°6 « installation de chauffage » a été attribué à l'entreprise **Chauffage-sanitaire Mercier** pour un montant de 87 073.57€HT. L'option d'installation d'une cuve fioul provisoire pour un montant de 3 031.54€HT n'était pas incluse dans ce montant. Il convient donc de prendre un avenant pour modifier le montant total du lot.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- Autorise monsieur le Maire à signer l'avenant concernant l'installation d'une cuve fioul provisoire pour un montant de 3 031.54€HT à l'entreprise Mercier
- Autorise la modification du montant total du lot n°6 à 90 105.11€HT.

2. n°10/063 Passerelle piétonne sur l'Eau Noire – Attribution des lots

Monsieur le Maire rappelle le projet de construction d'une passerelle piétonne sur l'Eau Noire. La commune a choisi, en conformité avec la législation, la procédure adaptée ouverte pour la consultation des entreprises avec remise des offres le 09 septembre 2010.

Les entreprises retenues sont :

- Lot 1 terrassement –maçonnerie : **Société Nouvelle Construction** pour un montant de 55 642.00€Ht
- Lot 2 charpente : **TOSCO Entreprise** pour un montant de 62 779.95€Ht

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- Approuve le choix des entreprises retenues pour la construction d'une passerelle piétonne sur l'Eau Noire

3. n°10/064 Création d'une régie de recettes – Message par SMS à la population sur la gestion du col et du tunnel des Montets en période hivernale

Monsieur le Maire rappelle la mise en place dès l'hiver 2009 d'un système d'information par SMS à la population sur les conditions d'ouverture et de fermeture du col et du tunnel des Montets.

Ce service a remporté un vif succès auprès de la population locale de Vallorcine et s'est étendu à des habitants des communes voisines françaises et suisses.

En 2010, le nombre d'inscrits pour recevoir ces SMS est de plus de 400. Le coût a doublé entre 2009 et 2010.

Pour une meilleure équité, monsieur le Maire propose de demander aux personnes qui ne sont pas tributaires d'une taxe d'habitation sur la commune de verser une contribution de 10€ par an et ainsi de participer au coût de ce service. Il souhaite également que soient exonérées les personnes participant aux services à la population tel que le facteur, les infirmier(es) à domicile et les services de secours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver cette participation de 10€ par an pour le service des SMS pour les personnes non tributaires d'une taxe d'habitation sur la commune et approuve la dérogation faite aux services à la population ci-dessus précisés.
- De créer une régie de recettes pour percevoir cette contribution.

4. n°10/065 Location salle de la Ruche - tarifs

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 25 mars 2004 concernant la location de la salle de la Ruche. Il convient d'actualiser et compléter les modalités de cette location.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de continuer à proposer la location de la salle de la Ruche aux personnes privées et aux associations qui en feront la demande,
- d'établir une convention de location signée par le maire, de fixer les tarifs de location à compter du 1^{er} novembre 2010 comme suit :
 - salle utilisée seule : 100€
 - Salle + cuisine : 175€
 - Une caution de 150€ pour la location de la salle et/ou du matériel
- la location du matériel utilisé à l'extérieur sera facturée comme suit :
 - 4€ par table
 - 2€ par banc
- les associations de Vallorcine utilisant la salle de la Ruche de manière habituelle et répétée pendant toute l'année devront verser une participation de 200€ par an.
- les associations de Vallorcine à but non lucratif utilisant ponctuellement la salle seule pourront bénéficier de la location à titre gratuit.

5. n°10/066 Décision modificative n°3 – Budget Général

désignation	diminution	augmentation
60636 vêtement de travail	250.00€	
021 Virement du fonctionnement		250.00€
023 Virement à l'investissement		250.00€
165 Dépôt et caution reçus		250.00€

6. n°10/067 Chaufferie bois et réseau de chaleur – avenant lot 1

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°10/042 du 5 juillet 2010 et n°10/048 du 4 août 2010 concernant l'attribution des lots pour la chaufferie bois et son réseau de chaleur.

Le lot n°1 «Terrassement VRD» a été attribué à l'entreprise **Gramari** pour un montant de 92 914€HT. La fourniture et la mise en place de chambres de tirage pour un montant de 10 983€HT et les prix complémentaires concernant des surprofondeurs et du blindage pour un montant de 6 174€HT n'étaient pas inclus dans ce montant. Il convient donc de prendre un avenant pour modifier le montant total du lot.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- Autorise monsieur le Maire à signer l'avenant concernant la fourniture et la mise en place de chambres de tirage pour un montant de 10 983€HT et les prix complémentaires concernant des surprofondeurs et du blindage pour un montant de 6 174€HT
- Autorise la modification du montant total du lot n°1 à 110 071.00€HT.

7. n°10/068 Création de poste – Emploi saisonnier à temps complet pour la saison d'hiver

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite d'une formation sur la viabilité hivernale effectuée par les agents de la commune, il apparaît que l'organisation actuelle du travail de déneigement n'est pas conforme à la réglementation en matière de sécurité.

Pour cela, monsieur le Maire propose de créer un emploi saisonnier à temps complet du 1^{er} décembre au 31 mai pour renforcer l'équipe des agents titulaires responsables du déneigement. La personne recrutée devra obligatoirement être titulaire du permis Poids lourds de plus de 3.5T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De créer un emploi saisonnier à temps complet du 1^{er} décembre au 31 mai

Dit que la personne embauchée devra être titulaire du permis Poids lourds de plus de 3.5T.

Demande d'intention d'aliéner

Le Maire donne lecture des Demandes d'Intention d'Aliéner suivantes pour lesquelles la commune ne veut pas user de son droit de préemption

CLARET Sylvain
BOZON Denise

Le Morzay
Vers le chalet des biolles

A 2152- 2153 – 4097
B277

Ainsi fait et délibéré et les membres ont signé.